

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZÈRES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de délégation de fonctions à un conseiller municipal :
Monsieur Thierry GRILLOU

Arrêté du Maire
A-2026-015

Le Maire de la commune de Cazères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération N°2026-22/03-013 d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant la prise de fonctions de Monsieur Thierry GRILLOU en qualité de conseiller municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration et une continuité de l'activité communale, il convient de donner délégation à, Monsieur Thierry GRILLOU conseiller municipal,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry GRILLOU en qualité de conseiller municipal est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- INFORMATIQUE (auprès du 5^{ème} adjoint au Maire)

Article 2 :

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs aux domaines susmentionnés à l'article 1.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transcrit au registre des arrêtés municipaux et copie en sera adressée au représentant de l'État ainsi qu'au comptable public.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse ou par l'application en ligne Télérecours Citoyens, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage.

Fait à Cazères, le 15 avril 2026

Le Maire,

Raymond DEFIS

Notifié le : 24/04/2026
Signature

